



PLAN'ET vdd

Vals du Dauphiné **Durable**

Rapport Développement Durable

2021



Introduction

▶ 1/ Contexte : le rapport de Développement Durable

- ▶ Les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable en application de l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement.
- ▶ Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise que le rapport, qui doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire».
- ▶ Le rapport sur la situation de la Communauté de communes LES VALS DU DAUPHINE en matière de développement durable illustre sans exhaustivité les actions menées sur son territoire au cours de l'année 2021. Il montre la diversité des politiques publiques qui ont intégré ce concept comme objectif et levier d'actions et révèle également comment le développement durable est aujourd'hui ancré dans le fonctionnement de la collectivité et des services.
- ▶ Ce rapport annuel, rendu public sur le site Internet de la CCVDD, se veut aussi un outil pédagogique. Le développement durable n'incombe pas aux seuls pouvoirs publics. Il relève de la responsabilité de chacun de s'emparer de ces enjeux à l'échelle de sa sphère privée. La Communauté de communes soutient et encourage les initiatives, projets et actions qui concourent à l'ambitieux défi de partager demain un territoire durable, respectueux de son environnement et dynamique où chacun trouvera sa place.

▶ 2/ Les 4 thématiques du développement durable

Le présent rapport, comportant un préambule, est organisé selon les 4 orientations stratégiques définies par le Plan Climat Air Energie :

1. Valoriser durablement les ressources du territoire,
2. Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire,
3. Anticiper les risques liés aux changements climatiques,
4. Animer la transition écologique et énergétique sur le territoire,

Préambule : les démarches structurantes et transversales

Enjeux

- ▶ L'adaptation au changement climatique a été reconnue par l'Accord de Paris sur le climat en 2015 comme un enjeu crucial. Le Plan Climat du Gouvernement présenté en 2017 a pour objectif d'accélérer la transition énergétique et climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- ▶ Les enjeux climatiques engagent une mobilisation de tous les acteurs. Aussi, la Communauté de communes s'engage pleinement dans cet objectif de lutte et d'adaptation au changement climatique à travers son projet politique Plan'Et, qui se décline de façon concrète à travers les programmes d'action opérant : Plan Climat Air Energie Territorial, Citergie, Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, Programme Local de l'Habitat, Projet Alimentaire Territorial, le Contrat de Relance de la Transition Ecologique ...

Les actions :

1. Plan'Et, l'ADN de la collectivité
2. Le Plan Climat Air Energie Territorial : consultation publique et adoption
3. Le Contrat de Relance de la Transition Ecologique
4. La démarche Cit'ergie (Territoire engagé Transition écologique)
5. Lancement du Bilan Gaz à Effet de Serre
6. Programme Local de l'Habitat
7. PLUi (cf partie 4)
8. Projet Alimentaire Territorial (cf partie 1)

Plan'Et, ADN de la collectivité

- Le **PLAN'ET** (Plan Energie Territoire) a été créé en 2018 à l'occasion de la construction du plan climat, pour **représenter la politique générale de développement durable** de la collectivité. En filigrane : le souhait de simplifier la compréhension des multiples dispositifs et outils référents (TEPOS, TEPCV, PCAET, CIT'ERGIE, CTE...)
- Le PLAN'ET traduit **l'ambition de faire du développement durable l'ADN de la collectivité.**
- Il comprend 3 axes :
 - 1/ L'homme au cœur du territoire
 - 2/ Un cadre de vie durable
 - 3/ Sobriété et autonomie énergétique



L'objectif de la collectivité est de déployer PLAN'ET en interne et dans l'exercice de ses compétences.

Pour amorcer une transition écologique et énergétique positive du territoire, préserver le cadre de vie, les ressources, améliorer le bien-être des habitants et des usagers, la collectivité a mis en place **PLAN'ET** :



C'est un **TÉLESCOPE**, pour regarder plus loin, créer des partenariats avec la constellation d'acteurs publics et privés d'ici et d'ailleurs, sur des projets transversaux, innovants et enrichissants pour le territoire.



C'est une **PETITE LOUPE** qui examine et questionne chaque projet, chaque action, chaque politique portée par la collectivité sous l'angle du développement durable.

Même l'organisation de la collectivité est repensée !

Le Plan Climat Air Energie Territorial

1. La consultation publique du PCAET

Du 7 janvier au 21 février 2021 s'organisait la consultation publique du PCAET : cette dernière a recueilli plus de 100 propositions citoyennes et une vingtaine de remarques. 60 personnes et structures ont apporté leur avis

Des consultations enrichissantes

Ces consultations ont permis de modifier et d'amender le projet du PCAET. Les élus et les services de la collectivité tiennent à remercier chaleureusement tous les contributeurs. Leurs propositions ont permis d'enrichir le contenu de ce Plan Climat Air Energie Territorial 2020 – 2025.

2. L'adoption du PCAET

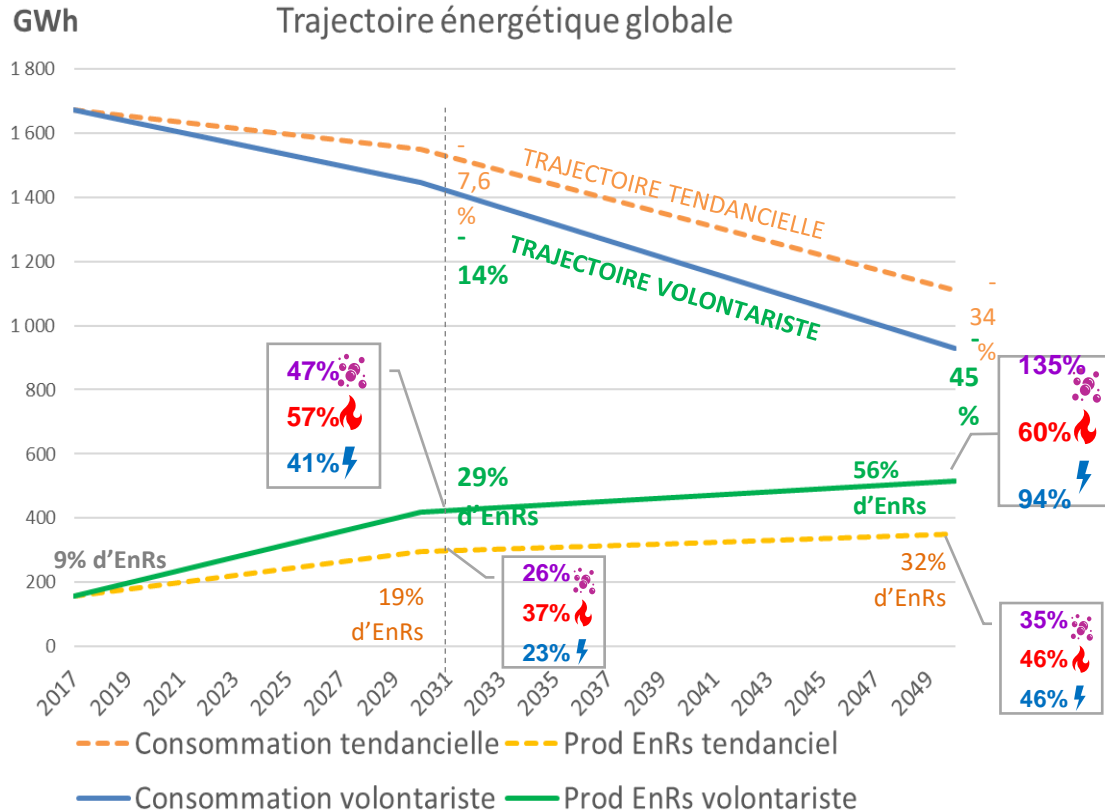
Le 6 mai 2021 : Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est adopté par le Conseil communautaire.

Une feuille de route opérationnelle pour conduire le territoire sur la voie des transitions

Petit rappel d'une élaboration collective

- 12 mois de co-construction
- 8 réunions
- ~30 structures associées
- 67 actions co-construites
- 21 partenaires porteurs d'actions
- Budget prévisionnel CCVDD de 1,05 M€

Le Plan Climat Air Energie Territorial



- Couverture des conso. de gaz
- Couverture des conso. de chaleur
- Couverture des conso. d'électricité

Production d'énergies renouvelables

GWh & x par rapport à 2017	2017	2030	2050
Scénario tendanciel	158	296 X 1,9	350 X 2,2
Scénario Volontariste	158	419 X 2,7	517 X 3,3

Le Contrat de Relance de Transition Ecologique

Un cadre de partenariat avec l'Etat et le Département de l'Isère pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal organisé autour du projet de mandat Plan'Et. Les axes stratégiques :



PLAN'ET Services

Densifier et regrouper les services publics dans le but de les rendre accessibles et pratiques.



PLAN'ET Toit

Projet de rénovation des logements pour tous



PLAN'ET Gone

Accompagner la petite enfance, l'enfance et la jeunesse au mieux



PLAN'ET Mobilité

Stimuler le recours aux mobilités douces, sobres et solidaires



PLAN'ET Nutri

Mieux s'alimenter sur le territoire des VDD



PLAN'ET Air

Prendre en compte la transition écologique



PLAN'ET Act

Garantir le développement économique du territoire en cohérence avec les objectifs de développement durable

La démarche CIT'ERGIE



La CCVDD a sollicité un accompagnement **CIT'ERGIE** ou de son nouveau nom Territoire Engagé Transition écologique, avec l'appui de l'ADEME, afin de bénéficier d'un regard extérieur et d'un référentiel normé pour améliorer sa politique air-climat-énergie

L'objectif : avancer dans une prise de conscience collective en faveur du DD, valoriser les actions existantes, en définir de nouvelles et ancrer une méthode de travail transversale et durable dans les services!

Le conseiller, qui accompagne la collectivité, a réalisé l'état des lieux des actions de la CCVDD en lien avec les services et les élus.



Prospective : Candidature pour décrocher le label Territoire Engagé Transition écologique 2 étoiles (anciennement Cap Citergie)

Les domaines d'intervention de Citergie

- Planification
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement en énergie, eau, assainissement – gestion des déchets, biodiversité
- Mobilité et transport
- Organisation interne
- Communication et coopération

Lancement du Bilan Gaz à effet de serre



Conformément à la réglementation (art.L229- 25), la Communauté de Communes, avec plus de 50 000 habitants, doit réaliser le Bilan de ses émissions de GES (BEGES) sur son patrimoine et ses services. Cette étude permet d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités de la collectivité. Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories appelées « postes ». Ce classement permet d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte.

L'étude va porter sur l'analyse de la quantité de CO2 émis par les bâtiments des VDD, la flotte de véhicules, l'éclairage, les déplacements des salariés, les achats de matériels. Ce travail est réalisé par bureau d'étude Mosaïque Environnement.



Prospective : élaboration d'un programme de mesures, en lien avec le PCAET, destiné à corriger les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte. Indicateur de suivi sera mis en place via l'outil de suivi

Adoption du Programme Local de l'Habitat

Adopté en septembre 2021, le Programme Local de l'Habitat propose de répondre aux enjeux du territoire définis lors du diagnostic et de ses constats.

21 actions structurées selon 3 orientations permettront la mise en œuvre de ce programme ambitieux :

- Valoriser le bâti ancien, les centres-villes et centres-bourgs
- Coordonner la production et l'orienter vers les besoins insatisfaits
- Accompagner les ménages en difficulté de logements

L'amélioration du parc privé et public ancien, le renouvellement urbain et la revitalisation des centres, la programmation de nouveaux logements à proximité des commerces, services et moyens de transports, la diversification des formes urbaines ... sont autant d'actions qui permettent d'inscrire le PLH 2021-2027 dans les objectifs territoriaux de la transition écologique.



Prospective : Bilan annuel et triennal, déploiement des actions

Quelques exemples concrets :

Amélioration des logements :

Conventionnement privé avec travaux : 30 logements visés

Primo-accession dans l'ancien : 40 logements visés

Rénovation énergétique de l'habitat privé (MaRéno) : 40 ménages accompagnés

Réhabilitation des logements locatifs sociaux : 300 logements visés

Amélioration des logements communaux : 20 logements visés

- Soutien à la production de logements sociaux dans du bâti ancien – renouvellement urbain, acquisition-amélioration, démolition-reconstruction : 80 logements visés

Partie 1 : Valoriser durablement les ressources du territoire

Enjeux

Dès les années 80, la prise de conscience sur la raréfaction des ressources non renouvelables est enclenchée, entraînant une réflexion sur les modes de développement, trop impactant.

Les territoires, par leur échelle et leur proximité avec les usagers et les acteurs, par leur capacité à bien identifier les besoins et initiatives existantes, accompagner les projets, ont un rôle clé à jouer dans le soutien d'un modèle de développement basé sur une utilisation durable de l'environnement, une valorisation des hommes et de leurs savoir-faire, et la connexion entre la production et la consommation au plan local.

Sur les Vals du Dauphiné, la prise en compte de cet enjeu se décline par des actions en faveur de l'adaptation des systèmes agricoles et d'une alimentation locale et saine, par la préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et ses habitants faunistiques et floristiques, et d'une activité touristique responsable propice à la découverte des richesses du territoire. Également par la moindre consommation des ressources par une politique vertueuse de prévention et de valorisation des déchets.

Les actions :

1. Le Projet Alimentaire Territorial : Mettez la main à la P.A.T !
2. La préservation de la ressource en eau
3. La gestion des Espaces Naturels Sensibles
4. Les arrêtés de protection de biotope
5. L'engagement au Contrat Unique de la Bourbre
6. Etude sur le réemploi
7. Le tourisme à vélo
8. Le Plan Pisé

Le Projet Alimentaire Territorial

Les objectifs:

Rassembler tous les acteurs intéressés par la question de l'alimentation pour rechercher et mettre en œuvre collectivement les solutions concrètes répondant au besoin de tous de mieux consommer, de développer localement les filières agricoles et alimentaires, de rapprocher la production et la consommation avec en fil rouge le respect de la santé et de l'environnement.

Les réalisations :

- Lauréat de l'appel à projet « PAT Emergent » lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Lancement du PAT le 15 septembre 2021 par l'organisation d'une réunion publique animée par une équipe de facilitateur en intelligence collective
- Recrutement d'un bureau d'étude, Ceresco, pour accompagner la Collectivité dans le démarrage du projet
- Démarrage du diagnostic alimentaire et agricole des VDD



Prospective : formalisation d'un programme d'actions, co-construit avec les parties prenantes et mise en œuvre des 1ères actions immédiates

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et les actions en faveur de la qualité de l'eau

Piloté par l'EPAGE de la Bourbre et financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), le PAEC est un dispositif animé localement par la CC VDD qui permet à des agriculteurs volontaires de s'engager pour 5 ans sur des **actions de maintien ou de changement des pratiques agricoles** en vue **d'améliorer la qualité des eaux, la biodiversité et les paysages.**

Autres actions en faveur de la qualité de l'eau : Dépollution des eaux usées

En 2021, toutes les stations d'épuration des VDD ont atteint des performances annuelles conformes aux normes spécifiques à chacune d'elles



Prospective : Poursuite du projet avec les agriculteurs engagés et la perspective d'en accompagner de nouveaux
Maintien de la performance des STEP gérées par la CC VDD

- **10 exploitations engagées dans le PAEC Bourbre**
- **100 ha engagés dans des mesures, dont 10 ha convertis en prairie**
- **5 000m de haies entretenues**

La préservation de la ressource en eau

La CCVDD travaille, avec l'EPAGE de la Bourbre, pour mettre en place des **actions de reconquête et de préservation de la ressource en eau de ses captages**, en partenariat avec les agriculteurs, la Chambre d'agriculture de l'Isère, les Coopératives et autres partenaires (formations, accompagnement, essais de techniques nouvelles adaptées, accompagnement des GIEE, aide à la conversion...)

Les VDD portent une attention particulière à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable pour diminuer les pertes d'eau par les fuites. Ce travail a déjà permis une progression de 15 % sur le rendement du réseau depuis 2019 soit une diminution importante des volumes prélevés dans la ressource.

En parallèle, les VDD renouvellent une partie du linéaire des réseaux d'eau potable pour conserver des équipements performants et lutter contre les fuites. En 2021, des marchés de travaux pour un montant de 650 000 € ont été attribués pour renouveler 2,8 km de réseau.

- ▶ Sur les 10 captages que compte le territoire des VDD, 2 captages sont classés prioritaires et font l'objet de mesures de protection contre les pollutions



Prospective : Poursuivre les actions de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau des captages en partenariat avec l'EPAGE de la Bourbre

Gestion des Espaces Naturels Sensibles

Le rôle de la collectivité est d'assurer, pour le compte du Département, la gestion d'espaces naturels d'intérêts locaux : maîtrise foncière, diagnostic, définition et mise en œuvre de plan d'actions afin de préserver – restaurer et en dernier lieu, valoriser les sites.

La fusion des intercommunalités a permis d'harmoniser la gestion des ENS et de créer un poste de technicien gestionnaire des sites. Par le passé, la gestion pouvait parfois être déléguée à des associations.

Des comités de pilotage annuels ont été organisés pour chaque ENS permettant de réunir les élus, les chasseurs, les pêcheurs, les propriétaires, etc. afin d'évoquer les actions à réaliser.

Une communication auprès des habitants a été effectuée par le biais des sites Internet des communes mais aussi des bulletins annuels.



Quelques actions : *Restauration de l'étang de Malseroud, lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon, ...), entretien des sentiers sur les sites ouverts au public, réouverture de zones marécageuses, suivis scientifiques sur des espèces emblématiques, animations nature, création d'un webdocumentaire...*



**Prospective : Poursuite des actions de gestion des espaces naturels sensibles, intégration de nouveaux ENS au réseau local.
Candidature à la labellisation "Territoire Engagé pour la Nature"**

- 13 ENS en gestion VDD
- 2 sites équipés pour le public
- 2,7% du territoire concerné par un ENS



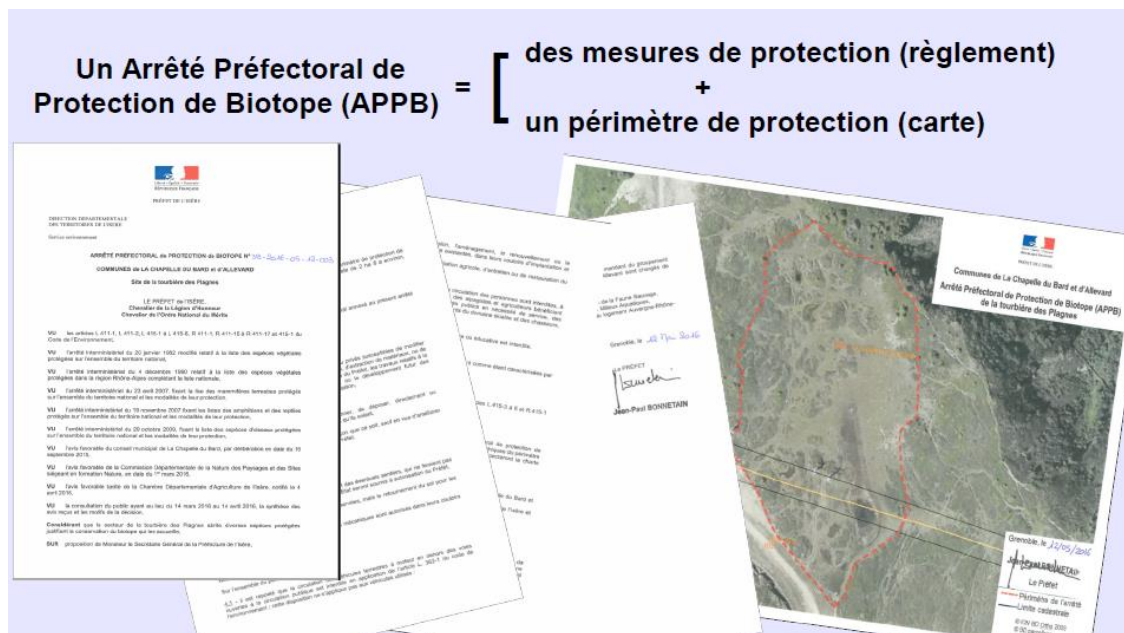
Arrêtés de protection de biotope

La CCVDD a accompagné la dynamique de signature de 2 projets d'**Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)**, répartis sur 5 communes, en vue de protéger préventivement des milieux naturels d'intérêt : APPB de la Haute Bourbre (Marais de Fitilieu), et APPB du Marais du Clandon.

5 APPB sur 8 communes

Signataires :

- La Bâtie Montgascon,
- Saint-André-le-Gaz,
- Saint-Ondras,
- Le Passage,
- Les Abrets-en-Dauphiné



Prospective : Poursuite de l'accompagnement dans la dynamique des APPB.

Engagement au Contrat Unique de la Bourbre

- En 2017, la CCVDD s'est engagée dans le Contrat unique pour la **préservation et la restauration de la trame verte et bleue** du bassin de la Bourbre.
- ▶ La CCVDD porte 4 actions :

Actions	Avancement fin 2021
B-17 Intégrer la trame verte et bleue dans le projet de la ZAC de la Corderie	Travaux réalisés (passerelle pour la faune sur la Bourbre, plantation de haies et de bandes boisées)
B-18 Améliorer le franchissement de l'A43 par le chemin de Mouchon	Etudes en cours de réalisation - travaux envisagés mi 2022.
C-31 Sensibiliser le grand public à la trame verte et bleue	2020 / 2021 : animations de scolaires + 4 grand public.
C-38 Délivrer une formation à destination des gestionnaires d'espaces verts des communes	2020/2021 : 2 formations sur le thème des trames vertes et bleues et gestion différenciée (automne 2020 et printemps 2021)

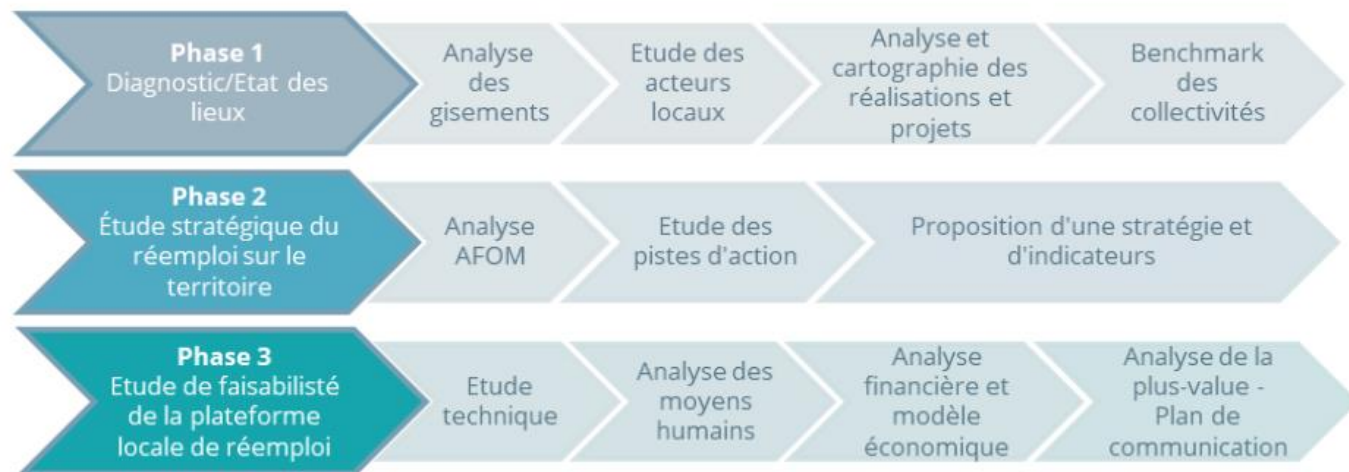
- Un contrat de 6 ans (2017 – 2022)
- 4 actions portées par la CCVDD
- animations auprès de publics scolaires
- 10 animations grand public



Prospective : Accompagnement de l'EPAGE dans la mise en œuvre du prochain contrat, en cours d'élaboration.

Etude sur le réemploi

En partenariat avec le SICTOM de Morestel, le Conseil de Développement des Vals du Dauphiné, la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné (BDD), la Communauté de communes s'est engagée dans une étude visant à définir une stratégie sur le réemploi. Cette étude comporte 3 grandes phases :



Pour parfaire le diagnostic, des entretiens ont été conduits auprès de plus de 20 acteurs du réemploi, et une enquête a été réalisée auprès des usagers des VDD et des BDD ayant reçue 670 réponses.

En termes de résultats, l'étude a permis de poser les grandes lignes de la stratégie et de la gouvernance à mettre en place et la proposition d'un programme d'actions organisé autour d'un scénario principal qui est la création d'une plateforme fédératrice assurant la mise en réseau des acteurs.

Quelques chiffres clés sur le réemploi issus du diagnostic :

- 180 acteurs recensés dont 70 % portent un projet existant de réemploi
- 42% des matériaux réemployables sont déposés en déchetterie
- 71 % disent avoir l'habitude de donner des objets et/ou des matériaux d'occasion
- 52 % des usagers déclarent le faire pour diminuer les déchets et 44 % pour préserver les ressources naturelles

Le tourisme à vélo

- VIARHÔNA : participation au comité technique, au comité de pilotage, et au comité de tronçon du collectif Lyon -Léman : contribution à la mise en tourisme de la ViaRhôna et de ses déclinaisons sur le territoire
- location de VAE/remorque au Bureau d'information touristique de Pont de Beauvoisin du printemps à l'automne
- création de deux boucles, téléchargeables gratuitement :
 - * la Vaulserre (25km, 453m de dénivelé, 2h), Pont de Beauvoisin, St Jean d'Avelanne, Velanne, St Albin de Vaulserre, Pont de Beauvoisin
 - * les 3 Saints et la Croix Bleue (43km, 657m de dénivelé, 4h30) : Pont de Beauvoisin – St Jean d'Avelanne, Les Abrets, La Bâtie-Divisin, Velanne, St Martin de Vaulserre, St Albin de Vaulserre, Pont de Beauvoisin
- vente des "Chemins de Fabriques : secrets cachés de la Haute Bourbre" (6€), en VAE ou VTT

- ▶ VIA RHÔNA : participation au collectif Lyon-Léman
- ▶ Location de VAE
- ▶ Création de 2 boucles cyclo



Prospective : sécurisation et valorisation de voies entre la Via Rhôna et la V63.

Le Plan Pisé

La terre est un matériau de construction utilisé depuis des millénaires et dans pratiquement toutes les régions du monde. Cette technique constructive a un très faible impact environnemental par l'utilisation locale de la ressource.

Le patrimoine architectural en pisé des Vals du Dauphiné est reconnu pour sa qualité exceptionnelle. Ses maisons de terre constituent un élément fort de l'identité et des paysages des Vals du Dauphiné.

Les habitants, les artisans, les collectivités portent aujourd'hui un regard nouveau sur le pisé pour ses atouts écologiques, économiques, sociaux et culturels qui répondent à la plupart des nouveaux enjeux de la construction.

Aujourd'hui, le pisé est de nouveau présent dans la construction contemporaine comme en témoigne la pépinière d'entreprise Le Cap à Saint Clair de la Tour, labellisé Effinergie.

Dans un projet plus vaste de développement économique et social du territoire, le Plan Pisé valorise l'histoire, les ressources et l'identité des Vals du Dauphiné pour construire un avenir éco-responsable.



Prospective : restitution des inventaires
Conférence "bâti ancien" prévue le 14 mars
Développement du site internet : guide des bonnes pratiques et les professionnels spécialisés



En 2021 :

Des inventaires Pisé participatifs ont été menés sur 3 communes du territoire :

Ces animations étaient encadrées par des experts de la construction en terre.

Cela permet d'identifier les richesses du patrimoine local et de donner des pistes de réflexion pour l'avenir

Participation à la revue de projet "Construire en terre crue" organisée par "Ville et Aménagement Durable" dans le cadre du TerraFibra Award.

Partie 2 : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

Enjeux

Pour atteindre les objectifs assignés par la loi portant la transition énergétique, il est aujourd'hui indispensable que les territoires s'engagent dans la réduction des consommations énergétiques (par l'efficacité et la sobriété énergétique) et dans la production d'énergie locale, avec l'objectif de tendre vers l'autonomie énergétique, et donc réduire sa dépendance et sa facture énergétique.

Il s'agit, pour la collectivité, d'un enjeu important qui se traduit par des actions structurantes, tant au bénéfice de la collectivité que du territoire : agir sur le patrimoine bâti public et privé pour réduire les consommations énergétiques, accompagner les entreprises dans un modèle moins carboné, se déplacer moins, mieux et autrement par une politique de mobilité durable et développer la production des énergies renouvelables

Les actions :

1. Ma Réno : Accompagner les particuliers à la rénovation énergétique de l'habitat
2. Patrimoine bâti public : les mesures pour moins consommer (CEP et CEP +)
3. La construction et la rénovation durable
4. En bas de ma rue pour favoriser la consommation dans les commerces locaux
5. Valoriser les bonnes pratiques des entreprises avec BEE
6. La mobilité durable au sein de la collectivité
7. L'enquête Plan'Et Mobilité
8. Le développement de l'énergie solaire
9. L'accompagnement des projets de méthanisation

Dans le cadre du N-ID (cf. §7), la CCVDD porte avec la CAPI la plateforme de rénovation énergétique des logements de particuliers **MA RENO**, lancée en décembre 2016.

MA RENO est un service public proposant :

- ▶ DES CONSEILLERS NEUTRES ET INDÉPENDANTS pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation.
- ▶ UN APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER pour la définition des travaux et l'obtention d'aides.
- ▶ DES PROFESSIONNELS LOCAUX RÉFÉRENCÉS pour réaliser les travaux.
- ▶ UNE PLATEFORME WEB d'information et de suivi du projet avec le conseiller.
- ▶ UNE AIDE FINANCIERE aux travaux actualisée en 2021

Depuis le 1er janvier 2021, le service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) est déployé sur l'ensemble du territoire isérois. A ce titre, le département prend financièrement en charge le conseil de premier niveau (conseil téléphonique).

Des permanences ont lieu deux fois par mois en alternance dans les accueils France service de Pont de Beauvoisin et La Tour du Pin.

Des animations de sensibilisation sont également ouvertes à tous avec des thématiques variées : soirée thermographie, conférence sur les aides possibles...



BILAN Ma Réno

- 135 rdv sur 150 prévus soit 90 % de réalisés
- 25 visites-conseils sur 28 prévues soit 89 % de réalisées
- 2 copropriétés ont également commencé un accompagnement ce qui représente 10 logements



PAR QUELS TRAVAUX COMMENCER ?
VERS QUELLES ENTREPRISES ME TOURNER ?
QUELLES SONT LES AIDES
AUXQUELLES JE PEUX PRÉTENDRE ?

L'objectif de la plateforme est de massifier les rénovations, en incitant à mettre en œuvre des rénovations **globales**. Dans ce cadre, les ménages qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement MaRéno. Cet accompagnement comprend :

- visite/diagnostic de la maison,
- remise d'un dossier avec 3 scénarios de travaux (préconisations et gains énergétiques),
- information sur les aides financières mobilisables
- étude des devis des entreprises,
- pré-instruction des dossiers de demande d'aide MaRéno,
- accompagnement à la constitution des demandes d'aide ANAH ou autre pour les ménages modestes ou très modestes



Coût de cet accompagnement : 950€ dont 150€ à charge des ménages

Aide financière possible pour les ménages accompagnés dans le cadre de MaRéno : Jusqu'à 3000€ versées par la CC VDD + possibilité de bonus « biosourcés bâti ancien » (1000€) / bonus « air bois » (500€)



Prospective : Déploiement du SPPEH pour le volet "Petit tertiaire privé" et "Mobilisation des professionnels de la rénovation" --> Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux
Portage administratif de Maréno par les VDD



PAR QUELS TRAVAUX COMMENCER ?
VERS QUELLES ENTREPRISES ME TOURNER ?
QUELLES SONT LES AIDES
AUXQUELLES JE PEUX PRÉTENDRE ?

La rénovation énergétique des logements locatifs sociaux

Sur le territoire des Vals du Dauphiné, plus d'une famille sur 10 habitent dans un logement social : 3 100 logements sociaux sont répartis sur tout le territoire.

Les propriétaires de logements sociaux participent au développement des communes et à leur attractivité par la construction de nouvelles résidences. Ces opérations répondent à la demande locale en proposant à la location des appartements qui peuvent être occupés par des personnes âgées qui souhaitent continuer à vivre dans leur commune sans entretenir de grands espaces, des ménages qui se séparent ou des jeunes qui prennent leur indépendance.

Depuis plusieurs années, les campagnes de rénovation rendent les résidences sociales plus attractives et adaptent les logements aux besoins actuels. Les travaux d'isolation se généralisent et renforcent la performance énergétique des immeubles pour une meilleure maîtrise des charges de chauffage : la qualité de vie des ménages s'améliore et leur pouvoir d'achat reste stable malgré les hausses du prix de l'énergie.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, sensible aux questions de transitions écologiques et de cadre de vie de ses habitants, encourage ces travaux et constructions par diverses aides et notamment des subventions : depuis 2017, 14 projets du territoire ont été soutenus et subventionnés à hauteur de 641 000 €.

En 2021, 240 logements sociaux du territoire ont bénéficié d'une aide financière des VDD à hauteur de 240.000€



Prospective : Le PLH prévoit l'amélioration de 300 logements sur l'ensemble de la période 2021-2027

Patrimoine bâti public : les mesures pour moins consommer (CEP +)

La CCVDD a adhéré fin 2018 au Conseil en Energie Partagé +, un service adressé aux collectivités pour favoriser les économies d'eau et d'énergie du patrimoine bâti.

Le principe : faire un bilan des consommations de chaque bâtiment, puis mettre en place des mesures simples (ex. optimisation des températures et des périodes de chauffe, adaptation des contrats d'énergie, petits travaux ...) permettant de faire des économies réinjectées ensuite dans des travaux de rénovation plus ambitieux.

Depuis 2021, la CCVDD a renforcé ce suivi par une vérification mensuelle des consommations afin de corriger rapidement toute anomalie et de modifier les réglages en conséquence.



Prospective : S'engager dans un Schéma directeur immobilier afin de définir les grands travaux de rénovation à venir, après un audit complet du patrimoine. Poursuivre un accompagnement avec TE38

Patrimoine bâti public : les mesures pour moins consommer (CEP)

La CCVDD promeut auprès des communes le **Conseil en Energie Partagé (CEP)**, porté par la CAPI, et contribue au financement de ce service.

Le Conseil en Energie Partagé, destiné aux petites et moyennes collectivités, permet de mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie en partageant les compétences d'un technicien spécialisé.

L'accompagnement est le suivant :

- Faire un état des lieux des consommations énergétiques des communes
- Identifier avec les communes les priorités d'actions.
- Faire des relevés techniques sur le terrain.
- Proposer des actions concrètes à la commune.
- Arbitrage et choix des actions par la commune.
- L'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de ces actions.

 **Prospective : Poursuivre la promotion du CEP auprès des communes et renforcer les animations autour de la rénovation du patrimoine bâti public avec le concours nouveau de TE38**

En 2021, 8 communes de la CCVDD adhèrent au dispositif CEP:

Aoste
Chimilin
La Chapelle de la Tour
Rochetoirin
Biol
Le Passage
Saint Albin de
Vaulserre
Saint André le Gaz

La construction & rénovation durables

Depuis le début, la CCVDD s'efforce **d'intégrer le développement durable dans tous ses projets d'aménagement et de construction**, que ce soit sur les projets dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, mais également sur ceux dont elle est Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec le SMOP.

Cela inclut notamment la promotion de l'usage **d'éco-matériaux** dans les **constructions neuves** :

- Médiathèque de Pont-de-Beauvoisin : intégration d'un mur en **pisé** (valorisation des savoir-faire locaux et des qualités thermiques du matériau), utilisation du **bois local** (notamment bois massif) à hauteur de 125 m3 (valorisation des techniques anciennes de travail du bois et des ressources locales, énergies grises réduites)
- Ecole de Saint-Clair-de-la-Tour : conception du bâtiment prévue en ossature bois, à 80% local (bois des Alpes)
- Centre de loisirs de la Tour du Pin soucieux de sa performance énergétique, porteur d'une installation photovoltaïque et doté de matériaux locaux et naturels (ossatures en bois des Alpes)

Sur **l'aménagement de zones d'activités** : l'accent est mis sur la gestion du cycle de l'eau, les mobilités douces, l'intégration de la trame verte, la limitation de clôtures, la mutualisation des parkings, le bois pour matériau de construction, une exigence de haute qualité architecturale, la mixité des usages ...



Prospective : Un groupe de travail a été créé pour élaborer la stratégie patrimoniale, et engager un schéma directeur immobilier



Photo : Kevin Dolmaire



Photo : craterre.org

En bas de ma rue pour favoriser la consommation dans les commerces locaux

- La démarche « **En bas de ma rue** » est une plateforme d'achat sur internet créée par la CCI Nord-Isère, où les acheteurs peuvent récupérer leurs achats dans le commerce, dans des conciergeries ou se faire livrer. Cette démarche permet de faire découvrir la richesse des activités de proximité de nos centres-villes et de **redonner l'habitude de fréquenter les commerces de proximité**. Les VDD ont financé un espace territorial VDD sur cette plateforme.
- ▶ En 2022, une nouvelle version de la marketplace a été livrée par la CCINI. Elle permet aux consommateurs de découvrir des produits mieux valorisés (*ergonomie plus fluide, design et couleurs tendances*). Les commerces de proximité ont à leur disposition un nouvel outil disposant de nombreuses fonctionnalités qu'ils n'auraient pu développer seuls.
- ▶ *Objectifs : réduire les déplacements et les transports de marchandises, redynamiser les centres-villes, offrir une alternative locale aux consommateurs de consommer sur internet, permettre aux commerces de proximité de se doter d'outils performants à moindre coût.*



Prospective : Promouvoir l'outil auprès des consommateurs VDD, accompagner les commerces des centres-villes à la transition numérique (réunion d'informations avec les partenaires, formations collectives...)

- <https://enbasdemarue.fr/>
- Campagne de promotion de l'outil réalisé fin 2021 à destination des consommateurs, des commerces du territoire
- Animateur cci rencontre les commerces pour leur présenter les nouvelles fonctionnalités
- 15 commerces des vdd au 13/01/22 sont référencés sur la marketplace

Valoriser les bonnes pratiques des entreprises avec Bourbre entreprise environnement

Bourbre Entreprise Environnement regroupe une soixantaine d'adhérents, des industries et des entreprises. L'association BEE a lancé une Charte et un label local afin de valoriser les actions des entreprises en matière de développement durable auprès des partenaires locaux. L'objectif étant également d'inciter les entreprises à s'engager dans des démarches d'amélioration et d'organiser des temps d'échange sur les pratiques et les retours d'expérience entre les entreprises.

Un site Internet est dédié à cette action (www.action-bourbre-responsable.org).

En 2021, la CC VDD continue de soutenir BEE par le versement d'une subvention de 500 € dans le but de s'appuyer sur cette structure pour diffuser et promouvoir les bonnes pratiques des acteurs économiques et industriels, relatives à l'écologie industrielle territoriale, à l'adaptation au changement climatique, à la qualité de l'air, à la qualité des rejets au milieu naturel et la gestion des ressources.



**Prospective : Poursuivre le soutien financier de BEE à hauteur de
500 € par an**

En octobre 2021, BEE organise la 9^{ème} cérémonie des labels « Action Bourbre Responsable » permettant de récompenser les entreprises et découvrir les actions qu'elles ont mises en place



La mobilité durable au sein de la collectivité

Plusieurs mesures, destinées à encourager les agents à délaissier l'usage individuel de la voiture ont vu le jour en 2021 au sein de la collectivité :

- La mise en place du **forfait mobilité durable** en avril : Conformément au décret, tout agent effectuant au moins 100 jours (pour ceux travaillant 4,5 ou 5 jours hebdomadaire) ou 80 jours par an (pour ceux travaillant 3,5 ou 4 jours hebdomadaire) le déplacement domicile travail à vélo ou en covoiturage (en tant que conducteur ou passager) bénéficie d'une indemnité de 200 € par an, versée par l'employeur. En 2021, 11 agents ont bénéficié de cette indemnité.
- **Challenge Mobilité** : le 21 septembre, plusieurs agents ont relevé le défi de ne pas venir au travail seul en voiture. Au total, ce n'est pas moins de **754 km aller/retour** qui ont été parcourus par un moyen de transport alternatif, ou parfois même évités avec le télétravail ! Bravo à vous !!!
- La collectivité a fait l'acquisition de **4 vélos à assistance électrique** pour permettre aux **agents de relier les différents sites**. Un système de réservation a été mis en place (à l'identique de ce qui existe pour les véhicules) et deux animations ont été réalisées pour assurer la prise en main des vélos et expliquer les bonnes pratiques de rechargement (accompagné d'un guide pratique).



Prospective : Inciter et mobiliser toujours plus les agents par le maintien et le déploiement des dispositifs et l'organisation d'animations



Plan'Et Mobilité

Entre décembre 2020 et mai 2021, les partenaires de Plan'Et Mobilité, la CC VDD, Unitex, Pôle Emploi et le Département de l'Isère, lancent une campagne de diagnostic mobilité auprès des entreprises situées sur le territoire des VDD et des demandeurs d'emploi.

Toutes les entreprises du territoire recensées dans la base de données des VDD ont reçu le questionnaire et près de 40 ont été contactées directement. Au total, 665 personnes ont répondu à l'enquête, l'objectif étant de mieux connaître les habitudes de déplacement et les besoins. Un rapport d'analyse, comportant de nombreuses données a été établi, assorti de préconisations d'action en lien avec les résultats (ex : créer des clubs mobilité auprès d'un pool d'entreprises, Accompagner les TPE/PME du territoire à la sollicitation de financements pour leur plan de mobilité employeur, élaborer un plan logement pour l'emploi ...).



Prospective : Les partenaires du projet ont décidé de poursuivre le projet Plan'Et Mobilité. La prochaine étape est d'arrêter le choix des actions à mettre en place, coordonnées par le chargé des mobilités durables de la collectivité

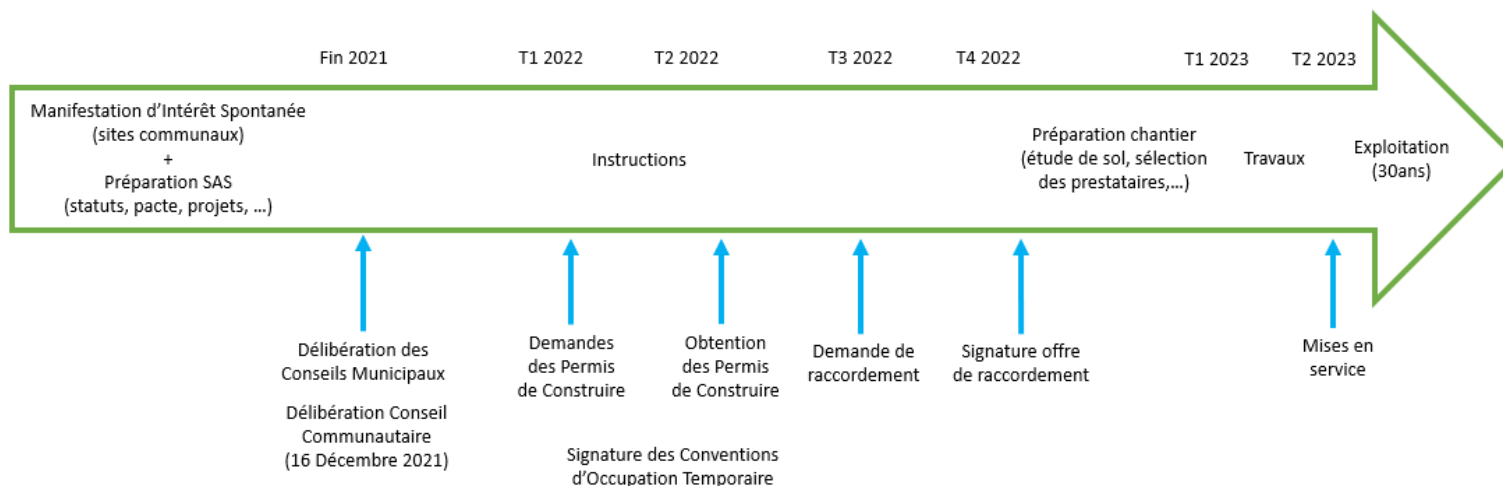


Le développement de l'énergie solaire (1/2)

Etude et montage du projet Plan'Et Soleil portant l'installation d'ombrières photovoltaïques

En partenariat avec la SEM Energ'Isère, la CC VDD a initié un recensement des sites sur lesquels elle avait la maîtrise foncière pour étudier l'opportunité d'installer des ombrières photovoltaïques sur des parking. L'initiative a rapidement été étendue aux sites communaux, suite à une sollicitation de l'ensemble des communes.

Plusieurs mois de travail ont permis d'identifier 12 sites, pour un potentiel de 3,2 MWc de puissance installée, permettant d'alimenter près de 1700 foyers.



Prospective :

Le 16 décembre 2021, le conseil communautaire a voté la prise de participation de la CC VDD au capital de la future SAS Plan'Et Soleil d'un montant de 50 000 €, représentant 8% des parts de la société

Le développement de l'énergie solaire (2/2)

Des démarches initiées en faveur de la **production d'énergie citoyenne** avec la société NID'Énergies (centrale villageoise):

- Prise de participation de la CC VDD au capital de NID Energies à hauteur de 5 000 €, afin de soutenir l'émergence de nouveaux projets photovoltaïques en consolidant l'assise financière de NID'énergies et donc sa capacité à investir dans de nouvelles installations
- Présentation de NID Energies auprès des communes lors de la commission Développement Durable, afin de faciliter la mise en relation de ces entités



Prospective : soutien de NID Energies par la mise à disposition de terrains et toitures intercommunales compatibles pour l'installation de projets d'EnR, la sensibilisation des communes du territoire, la communication sur le développement de projets citoyens d'EnR auprès du grand public

Réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables

NID' Energies en quelques chiffres:

- Créée en **2016**
- **123** actionnaires
- **7** installations en service
- **126 kWc** de puissance installée produisant en moyenne annuellement **146 Mwh**, soit la consommation énergétique de **53 foyers**, hors chauffage

L'accompagnement de projet de méthanisation industriel

Le méthaniseur d'Aoste est un élément structurant de la zone d'activité au sein de laquelle il est implanté. La CC VDD a accompagné ce projet sur le volet foncier.

Le jeudi 21 octobre avait lieu la pose de la première pierre de l'unité de méthanisation. Les travaux ont donc débuté.

L'unité de méthanisation est destinée à traiter les matières organiques issues des chaînes agro-alimentaires (rebuts d'agro-alimentaires, biodéchets de restauration, commerces et grandes surfaces, ...)

- Projet de 20 GWh/an de biométhane à injecter sur le réseau
- 17 à 23 000 tonnes par an de matières entrantes
- Porteur : Cap Vert Bioénergie



- Potentiel de méthanisation : 20 GWh
- Environ 10% de la consommation en gaz des VDD
- ~7 000t eq CO2 évitées chaque année
- 10 agroalimentaires partenaires
- 40 agriculteurs partenaires
- 2 ETP qualifiés créés + 10ne d'emplois directs et indirects

 **Prospective : Mise en service du méthaniseur**

L'accompagnement de projet de méthanisation agricole

La méthanisation agricole, portée par un ou plusieurs exploitants agricoles, est principalement ciblée sur le traitement de sous-produits agricoles (effluents d'élevage, coproduits de cultures) et permet notamment un complément de revenus aux exploitations, la réduction des odeurs et la stabilisation des effluents avant épandage, la facilitation de la mise aux normes stockage, etc.

Les principaux freins au développement de ces projets sont :

- la complexité du montage de projet (acteurs multiples), des démarches préalables d'obtentions d'autorisations
- la lourdeur de l'investissement et les temps de retour sur investissement qui peuvent être longs

Les VDD se positionnent comme **facilitateurs des démarches** en lien avec la Chambre d'agriculture (aide aux études préalables, information des élus et des habitants, visites de méthaniseurs, ...) Ils proposent aussi une aide à l'investissement par l'intermédiaire du GIP FDIAA (financement de projets agricoles collectifs comme compensation à l'utilisation de terres agricoles)

3 projets en cours :

- Les Avenières / Veyrins-Thuellin (groupement de 6 exploitations dont 3 dans les VDD) : le méthaniseur est fonctionnel et a reçu 10 000€ du GIP FDIAA
- Pressins (groupement de 4 exploitations) : travaux en cours, subvention GIP prévue de 20 000€
- Montagnieu (6 exploitations)

Un schéma directeur des énergies renouvelables sera réalisé en 2022, incluant le volet méthanisation parmi les différents gisements renouvelables potentiels

- 3 projets agricoles en cours
- Exploitation opérationnelle prévue en 2020 pour 2 méthaniseurs
- Potentiel total de 30 GWh/an (=15% de la consommation VDD)

Partie 3 : Anticiper les risques liés au changement climatique

Enjeux

Les effets du changement climatique se font déjà sentir : des records de chaleur, une diminution des précipitations, des sécheresses de plus en plus récurrentes, une baisse des rendements agricoles, la diminution voire la disparition de certaines espèces...

Face à ces bouleversements, l'**adaptation** de notre territoire est un **enjeu** majeur qui demande de prendre des mesures nouvelles en matière d'aménagement, de gestion des risques et appelle à la mobilisation et à la vigilance de tous.

Elle est le pendant nécessaire aux actions d'atténuation, c'est-à-dire aux actions limitant le réchauffement **climatique** (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Les actions

1. La lutte contre l'ambrosie
2. Les forêts comme lieu refuge contre la canicule

La lutte contre l'ambroisie

Il existe un **réseau de référents communaux**, qui échangent des informations sur la gestion de l'ambroisie.

Ce réseau, animé par l'intercommunalité, met à disposition de la documentation sur la réglementation, des supports de communication, et fait le relai avec des organismes techniques (FREDON, chambre d'agriculture...)

Le nouvel arrêté préfectoral validé le 30 juillet 2019 vise à mettre en place un plan départemental de lutte contre l'ambroisie.

La collectivité contribue à cette organisation et une stagiaire a travaillé sur la mobilisation des acteurs en 2021. Un service civique est prévu dans le PCAET en 2022 pour travailler sur la thématique des espèces invasives.

- Des frais de santé estimés à **340.000€ par an** sur les VDD !!!



Prospective : Poursuite de la gestion de l'ambroisie.

Les forêts comme lieu refuge contre la canicule

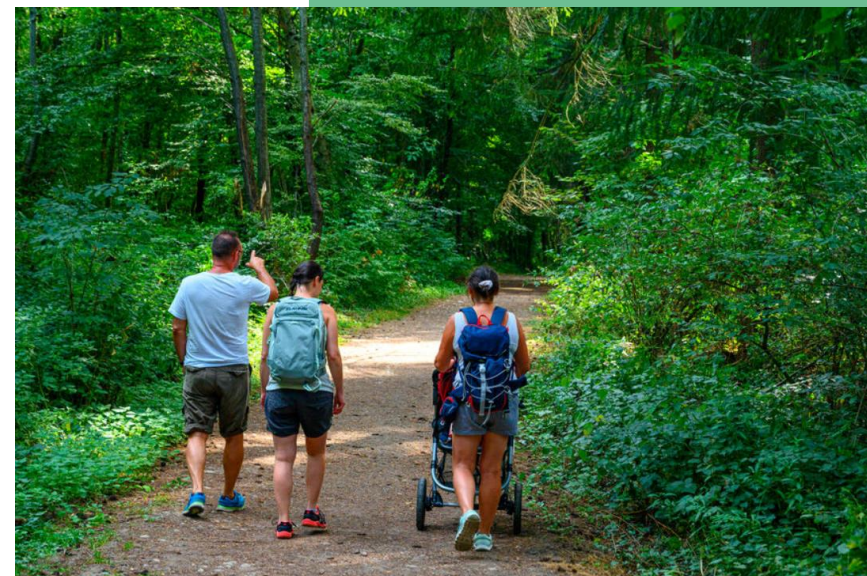
L'augmentation des phénomènes de canicule peut amener les habitants du territoire et d'ailleurs à rechercher des îlots de fraîcheur pour leurs loisirs en extérieur. En dehors des zones de baignade, les forêts peuvent jouer ce rôle.

C'est ainsi qu'une offre récréative se développe: parcours, de sentiers de randonnée, animations, panneaux d'information sont mis en place et organisés en forêt.

Illustration avec la forêt de Vallin :

Des itinéraires matérialisés pour se balader et cheminer à travers la forêt

Des animations organisées tant pour les enfants que pour les adultes



**Prospective : concevoir de nouvelles offres
récréatives dans les forêts du territoire**

Partie 4 : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

Enjeux

L'animation de la transition énergétique et écologique est le fil rouge de la politique développement durable de la collectivité qui imprègne l'ensemble des actions. Chacun dans ses actes du quotidien à un impact sur l'environnement. Chacun peut être une ressource et une solution pour engager et réussir la transition écologique et énergétique.

C'est pourquoi, la collectivité est très attachée à informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire : citoyens de tout âge, élus, entrepreneurs, à travers un grand nombre de projets, d'animations, de supports d'information.

Les actions :

1. La coopération entre les territoires: le NID
2. La facilitation des démarches grâce aux Maisons France Service
3. Les achats responsables de la CC VDD
4. Le PLUi
5. Animation et sensibilisation des élus
6. Animation et sensibilisation auprès du grand public (dont la jeunesse)

ZOOM sur le partenariat NID



Les démarches partenariales

La CAPI et la Communauté de communes Les Vallons de la Tour se sont rapprochées en 2010 pour travailler sur des projets structurants et devenir **territoire pilote**, laboratoire d'innovations et d'expérimentation en matière de **construction durable et d'énergie**.

Pour cela, elles ont mutualisé leurs ressources et compétences au service de différents projets parmi lesquels: l'élaboration du Plan Climat, la structuration d'un Conseil en énergie partagé, la réponse à l'appel à projet TEPOS de la Région, la création de la plateforme de rénovation énergétique MA RENO, l'organisation d'évènements de sensibilisation grand public, l'appel à projet TEPCV, ...

Cette collaboration a été étendue lors de la fusion de 2017 à **l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné**.

Le N-ID s'est engagé cette année sur 4 projets :

- La plateforme Ma Réno pour accompagner la rénovation énergétique de l'habitat
- Le Conseil en Energie Partagé pour accompagner la gestion et l'exploitation énergétique des bâtiments communaux
- Le Conseil en Energie Partagé + pour accompagner la gestion et l'exploitation énergétique des bâtiments intercommunaux
- Le Plan Pisé pour accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés, professionnels et particuliers vers une meilleure prise en compte des enjeux liés à la construction en pisé

- Un partenariat historique depuis 2010
- Aujourd'hui : un territoire de 105 communes
- 238 000 habitants



Prospective : Afin de renforcer la maîtrise et l'avancement de ses sujets, la CC VDD poursuivra la mise en œuvre des projets en autonomie ou dans un autre cadre partenarial

La facilitation des démarches grâce aux Maisons France Service : Espace Info Energie

Au sein des Maisons France Service, la CCVDD contribue au dispositif **Espace Info Energie** (EIE) porté par l'AGEDEN (agence locale de l'énergie) et co-financé par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Département.

L'EIE est un conseil de proximité gratuit et indépendant, permettant un accompagnement personnalisé des ménages sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Le conseil porte tout autant sur le volet technique (les travaux pertinents à mener et la conduite du projet) que sur le volet financier (les aides disponibles et les démarches à effectuer).

La CCVDD finance 2 permanences par mois sur le territoire, à la Tour-du-Pin et à Pont-de-Beauvoisin. Un accueil téléphonique complète le dispositif



Vous accompagner dans votre projet



Vous renseigner sur les aides financières



Vous guider dans le choix d'un professionnel



Vous informer sur les gestes économes

Bilan au 30 novembre 2021 :

758 rendez-vous téléphoniques




Prospective : Maintenir les deux permanences physiques / mois et poursuivre l'accueil téléphonique avec un objectif de 700 contacts par an

Responsabilité environnementale renforcée de la CC VDD par l'intégration des critères DD dans les marchés publics

La collectivité intègre de plus en plus le développement durable dans ses achats :

- Progression de l'usage des produits d'entretien « naturels » sur les différents sites (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, ...)
- Intégration de critères responsables dans les achats de fournitures de bureau (papiers recyclés, ...)
- Intégration de critères environnementaux dans les marchés de photocopieurs (conception du matériel, consommation énergétique, impact environnemental des consommables)
- Fourniture des repas des centres de loisirs et des crèches intégrant la saisonnalité des produits, la faveur aux produits bio, aux produits issus de circuits-courts

 **Prospective : renforcer le nombre de marchés publics intégrant les critères de développement durable et travailler sur la définition de la politique d'achats durables de la collectivité**

La qualité des repas servis à la crèche

Préoccupation quotidienne, l'intercommunalité propose des repas et goûters variés, en suivant les recommandations nutritionnelles. Les produits sont cuisinés sur place essentiellement à base de produits frais, certains en agriculture biologique dans le respect du calendrier des saisons. Dans la mesure du possible, des fournisseurs locaux sont choisis.

Le PLUi

- Le PLUi cherche à limiter la consommation du foncier :

- En limitant l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles et naturelles.
- En favorisant les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

- Le PLUi intègre les enjeux écologiques dans les aménagements :

et particulièrement les corridors écologiques, hiérarchisés en trois niveaux :

- La trame primaire concernant les corridors et les réservoirs de biodiversité majeurs (SRCE / SCoT Nord-Isère)
- La trame secondaire qui concerne les corridors d'intérêt à l'échelle des Vals du Dauphiné.
- La trame tertiaire concernant la nature de proximité, au sein des espaces relativement contraints.

- Le PLUi favorise le respect du cycle et de la qualité de l'eau :

- Un développement urbain conditionné à la disponibilité de la ressource en eau potable
- L'urbanisation privilégiée dans les secteurs desservis par les réseaux collectifs d'assainissement.
- Une gestion adaptée des eaux pluviales recherchée.
- L'imperméabilisation limitée par la mise en place d'un coefficient de biotope dans toutes les zones urbaines.

Le PLUi Est arrêté en 2021

- 6 mai 2021 : le Conseil communautaire arrête le projet de PLUi Est
- de mai à août 2021 : consultation des personnes publiques associées et des communes
- 4 novembre 2021 : nouvel arrêt du PLUi Est par le conseil communautaire

Enquête publique du PLUi Est jusqu'au 16 fév 2022

La sensibilisation auprès des élus

La collectivité s'appuie sur ces instances institutionnelles pour partager, informer et sensibiliser les élus aux projets développement durable :

- Lors de la **Conférence des Maires**, le plan climat air énergie territorial, Citergie, le plan alimentaire territorial ont été présenté et fait l'objet d'échange auprès des maires
- La **commission Développement durable**, composée d'élus communaux référents, qui se tient une fois tous les deux mois. Ce temps de réunion est un moment clé pour informer des projets et pour organiser collectivement la mise en place des actions impliquant les communes.

En juillet 2021, organisation de l'**atelier Climat Air Energie - Actions concrètes pour les communes**, atelier d'information et d'échange consacré à la transition énergétique et écologique, au cours duquel un focus plus spécifique est fait autour de certains sujets (gestion de la ressource en eau, rénovation durable, efficacité énergétique des bâtiments ...) grâce aux témoignages et aux retours d'expérience. Volonté d'une approche pragmatique pour montrer que c'est possible et expliquer comment faire

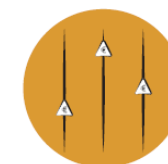
 **Prospective : Continuer à s'appuyer sur les instances institutionnelles comme lieu d'information et d'échange avec les élus et organiser un nouvel atelier thématique en 2022.**



50kg de déchets verts brûlés = 13000km en voiture diesel en émission de CO₂
(source ADEME)



+50% de fréquence des canicules d'ici 2050
(source ORCAE)



L'énergie est le 2e poste de dépenses des communes après les salaires
(source ADEME)



80% des produits manufacturés sont jetés dans les 6 premiers mois de leur vie
(source AGORIA)

La sensibilisation auprès du grand public

La collectivité organise chaque année le **défi class'énergie** animé par l'AGEDEN et proposé gratuitement aux classes du territoire. Il réunit les élèves et les équipes pédagogiques des écoles primaires autour d'actions et objectifs en faveur de l'efficacité énergétique.

En 2021, **le nombre de classes bénéficiaires est passé de 8 à 12, soit 300 élèves investis dans le Défi**

Pour sensibiliser le grand public à la rénovation énergétique, différentes animations sont organisées sur le territoire. Au programme de l'année 2021 :

- Webinaire sur les aides financières des copropriétés, le 20 mai en présence de M. Badin (10 participants)..
- Atelier tupperwatt, le 21 juin avec 12 parents d'élèves du Défi Class'énergie à Torchefelon.
- Webinaire sur les aides financières pour les particuliers, le 16 septembre (14 personnes)
- Visite d'une rénovation de maison en pisé performante, le 13 novembre à la Bâtie Montgascon (30 participants)
- Webinaire conférence bois bûche consacré à la bonne combustion du bois et un mode de chauffage performant pour limiter les effets sur la qualité de l'air , le 25 novembre (8 participants).

 **Prospective : Poursuivre les animations, les évènements, la communication pour encourager toujours plus la transition écologique et énergétique**

Soirée de lancement du
Projet Alimentaire
Territorial le 15 septembre

Près de 80 participants
réunis pour faire
connaissance, s'approprier
le PAT et s'impliquer dans la
démarche



Les Animations jeunesse et EEDD

- **Séjours nature en Chartreuse février & juillet 2021** : le service jeunesse sensibilise les jeunes participants (11-14 ans) au quotidien (Actions : compostage et tri systématique au sein du camping, concours autour du groupe qui a généré le moins de déchets sur la durée du séjour)
- **Aménagement d'un coin potager au Pôle jeunesse à Pont de Beauvoisin depuis 2018**, construction avec les jeunes de bancs et tables avec notamment du bois de récup, mise en œuvre d'un compost.
- **Déplacements en mode doux** : privilégiés par certains agents lorsque la météo le permet.
- **Intervention** d'un des animateurs du service dans le cadre des écodélégués au sein du collège le Guillon à Pt de Beauvoisin
- **Stage de découverte** en octobre 2021 sur les métiers du bois, Ex : Tournage sur bois à Doissin pour une dizaine de jeunes



Prospective : Poursuivre les animations, les évènements, la communication pour encourager toujours plus la transition écologique et énergétique auprès des jeunes





// Votre futur sera exactement ce que vous en ferez, alors faites qu'il soit beau pour chacun de vous !

//
Docteur Emmett Brown, Retour vers le futur III



PLAN'ET 

Vals du Dauphiné Durable